Ligue du Sport Automobile des Hauts de France

FFSA COUPE DE FRANCE RALLYE

1er Rallye des Coteaux de l'AA
MODERNE / NATIONAL / PEA

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

27, 28 et 29 novembre 2026

LICQUES
Pas-de-Calais

ASA du DETROIT
Association Sportive Automobile

RCAA
Rallye des côteaux de l'AA

AUTO CLUB PAYS DE LUMBRES

62 Pas-de-Calais Mon Département

Région Hauts-de-France

1er Rallye des Coteaux de l'AA
MODERNE / NATIONAL / PEA
27, 28 et 29 novembre 2026

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB DU PAYS DE LUMBRES : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes 2026.
Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 14 Septembre 2026
Ouverture des engagements	Lundi 14 Septembre 2026
Clôture des engagements	Lundi 16 novembre 2026 à minuit
Distribution du Road-Book	Dimanche 22 novembre 2026 de 09h00 à 12h30 Vendredi 27 novembre 2026 de 09h00 à 12h30 Samedi 28 novembre 2026 de 08h00 à 10h00
Reconnaissances (panachage autorisé)	Dimanche 22 novembre 2026 de 09h00 à 18h30 Vendredi 27 novembre 2026 de 09h00 à 18h30 Samedi 28 novembre 2026 de 08h00 à 12h30
Pré-vérifications administratives à la prise du roadbook *(venir avec vos photocopies des documents)*	Dimanche 22 novembre 2026 de 09h00 à 12h30 Vendredi 27 novembre 2026 de 09h00 à 12h30 Samedi 28 novembre 2026 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Samedi 28 novembre 2026 de 09h00 à 15h00 Garage LICQ'CARROSSERIE 522 Rue de l'Abbé Pruvost, 62850 Licques
Mise en Parc fermé	Obligatoire à l'issue des vérifications techniques
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 28 novembre 2026 à 14h00 – Hôtel de Ville, 54 Parvis de l'Abbaye 62850 LICQUES
Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ & publication des Heures et Ordres des départs de l'Etape 1	Samedi 28 novembre 2026 à 16h30, au Tableau d'affichage numérique www.pksoft.fr et SPORTITY mot de passe COTEAUXAA
Départ du Rallye pour le 1er VHC – Etape 1	Samedi 28 novembre 2026 à 17h30 au CH0 Place du Général de Gaulle 62850 LICQUES
Arrivée du Rallye pour le 1er VHC	Samedi 28 novembre 2026 à 19h06 au CH 1B Parc fermé Place du Général de Gaulle 62850 LICQUES
Affichage du classement provisoire et résultat partiel de l'Etape 1 hors pénalités	30 minutes au plus tard après le pointage de la dernière voiture au dernier CH
Publication des Heures et Ordres des départs de l'Etape 2	Samedi 28 novembre 2026 à 23h30, au Tableau d'affichage numérique www.pksoft.fr et SPORTITY mot de passe COTEAUXAA

Départ du Rallye pour le 1er VHC – Etape 2	Dimanche 29 novembre 2026 à 08h00 au CH1C Place du Général de Gaulle 62850 LICQUES
Arrivée du Rallye pour le 1er VHC	Dimanche 29 novembre 2026 à 16h03 au CH 7B Parc fermé Place du Général de Gaulle 62850 LICQUES
Affichage du classement provisoire du rallye	30 minutes au plus tard après le pointage de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire du rallye
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée des concurrents au CH 7B.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Collette 62850 LICQUES

LIEUX :	
Distribution des Road-Book & Pré-vérifications administratives	Salle des fêtes communale Parvis de l'Abbaye / Place du Général de Gaulle 62850 LICQUES
Pré-vérifications administratives	A la prise du roadbook, lieu comme ci-dessus
Vérifications techniques	Garage LICQ'CARROSSERIE 522 Rue de l'Abbé Pruvost, 62850 Licques
PC Course	Hôtel de Ville, 54 Parvis de l'Abbaye 62850 LICQUES
Collège des Commissaires Sportifs	Hôtel de Ville, 54 Parvis de l'Abbaye 62850 LICQUES
Tableau d'affichage dématérialisé	Tableau d'affichage dématérialisé sur https://pksoft.fr et SPORTITY mot de passe COTEAUXAA
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place du Général de Gaulle 62850 LICQUES Remarque : parking en pente, prévoir cale !!!! L'organisation décline toutes responsabilités.
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : ROUTE DEPARTEMENTALE 191 entre Licques et Herbinghen ROUTE D'ALEMBON entre le feu tricolore et la pisciculture LICQUES / HERBINGHEN / SANGHEN
Parc de Regroupement (1)	MON CONTROLE TECHNIQUE BLENDECQUES 15 Rue Jules Verne – 62575 BLENDECQUES
Parc de Regroupement (2)	Place du Général de Gaulle – 62850 LICQUES
Vérifications finales	Au Parc Fermé ou au Garage Licq'Carrosserie 522 Rue de l'Abbé Pruvost, 62850 Licques Prix horaire de main d'œuvre 60 € TTC.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du DETROIT **Organisateur Administratif** organise les 27, 28 et 29 novembre 2026 avec le concours de l'Auto Club du Pays de Lumbres (ACPL) **Organisateur Technique** une épreuve :

1er Rallye des Coteaux de l'AA
MODERNE / NATIONAL / PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **17/08/2026** sous le numéro **3626** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **700** en date du 18/09/2026

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 700
DATE : 18/09/2026

Comité d'Organisation

Président	M. Yohann ROUBLIQUE
Membres	M. François DELGERY, vice-président M. Matéo SCANTAMBURLO, responsable du parcours M. Francis ROUBLIQUE, secrétaire M. Julien GRESSIER, trésorier
Siège social	**ACPL (AUTO CLUB DU PAYS DE LUMBRES)** 29 Rue Principale 62650 MANINGHEM-AU-MONT Téléphone : 07 49 93 52 53 Mail (1) : rallyedescoteauxdelaa@gmail.com Mail (2) : roubliqueyo@gmail.com Facebook : Auto Club Pays de Lumbres
Permanence pendant le Rallye	**Hôtel de Ville de Licques** Parvis de l'Abbaye 62850 LICQUES Téléphone : 07 49 93 52 53

Organisateur technique

Nom : **Auto Club du Pays de Lumbres - ACPL**
Siège social : **29 Rue Principale – 62650 MANINGHEM AU MONT -** rallyedescoteauxdelaa@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET (1559 0102)
Présidente Collège Commissaires Sportifs	M. Clément MASCLEF (9632 0106)
Membres Collège Commissaires Sportifs	M. Serge FAUVEL (2517 1507) M. Jean MISSWALD (2212 0108)
Directeur de course Général	M. Michaël LACHERE (58237 0112)
Directeur de course Général Adjoint	M. Dimitri HEMBERT (205021 0112)
Directeur de course délégué pour **rallye V.H.C.**	M. Jean-Pierre LACROIX (3474 1303)
Directeur de course délégué pour **rallye V.H.R.S.**	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Gestion de la Géolocalisation au PC	M. Gilles DANIEL (2462 0101)
Directeur de course déléguée aux vérifications	Mme Anita MISSWALD (5763 0108)
Adjoint à la direction de course au PC	Mme Anita MISSWALD (5763 0108) Mme Martine PICHELIN (18416 0116) Mme Colette LEOBET (7042 0108)
Adjoints à la direction de course sur les ES	M. Mathieu LANGLET (122227 0101) M. Thomas LEMIRE (35253 0111) M. JOVE Patrick (128187 0112)
Adjoint à la direction de course Tricolore	M. François LANGLET (1559 0102)
Véhicule Autorité	M. Yohann ROUBLIQUE (314422 0112) M. Laurent BIGAND (49681 0112)
Commissaire technique & Responsable V.H.C.	M. Bernard POTTIER « Gorduche » (5010 0112)
Commissaire technique Responsable Moderne	M. Nassim Chakib BENAMAR (332781 0102)
Commissaires techniques Moderne Commissaires Techniques	M. Stéphane LEULLIETTE (10739 0112) M. François GODET (173824 0112) M. Yves VANACKERE (16710 0116) M. Olivier PIERQUIN (234005 0116) M. Ludovic ODENT (329348 0116) M. Jean-Michel DESSE (5538 0116) M. Philippe BOUREL (193692 0112)
Chargé des Relations avec les Concurrents (Responsable)	Mme Aurélie FERNANDES (6743 0112)

Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme Angélique GODEFROY (248557 0114) M. Patrick GRENIER (220147 0112) Mme Véronique PIGOT (112507 0112) Mme Marie PINTO DA SILVA (309787 0116)
Responsable de la Presse	M. Gilles GUILLON
Classement informatique et liaison radio	Ligue des Hauts-de-France Sébastien DUFRENNE
Responsable du chronométrage	M. Damien VALLEE (205218 0114) Mme Laetitia VALLEE (205215 0114)
Juges de faits Equipe 1 (responsable)	Mme Isabelle LENGLET (209808 0108) M. Jean-Pierre LENGLET (179793 0108)
Juges de faits Equipe 2	M. Adrien HENNEQUIN (319944 0101) M. Dominique CLEMENT (194323 0101)
Speaker	M. Maxime FOURNEZ

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1er Rallye des Coteaux de l'AA (MODERNE / NATIONAL / PEA) compte pour la Coupe de France des Rallyes 2027 Coeff. 3, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes), le Challenge de l'ASA DU DETROIT.

1.3P. VERIFICATIONS

Pré vérifications administratives à la prise du road boook.
Les équipages engagés seront convoqués **pour les vérifications techniques** qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet www.pksoft.fr au tableau d'affichage numérique et/ou sur la page Facebook du rallye « Auto Club Pays de Lumbres ».

Les vérifications techniques se dérouleront au garage automobile :

LICQ'CARROSSERIE
522 Rue de l'Abbé Pruvost
62850 LICQUES

Vérifications administratives à la prise du roadbook	Dimanche 22 novembre 2026 de 09h00 à 12h30 Vendredi 27 novembre 2026 de 09h00 à 12h30 Samedi 28 novembre 2026 de 08h00 à 10h00
Vérifications techniques	Samedi 28 novembre 2026 de 09h00 à 15h00 Garage LICQ'CARROSSERIE 522 Rue de l'Abbé Pruvost, 62850 Licques

Les vérifications finales seront effectuées :

Au Parc Fermé ou au Garage Licq'Carrosserie
522 Rue de l'Abbé Pruvost, 62850 Licques
Prix horaire de main d'œuvre 60 € TTC.

MERCI DE PREVOIR LES PHOTOCOPIES NECESSAIRES POUR LA PRISE DU ROADBOOK (permis et licence pour le pilote et copilote / 1ère page passeport technique) et CHEQUE CAUTION GEOLOCALISATION.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes 2026.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au 1er Rallye des Coteaux de l'AA (MODERNE / NATIONAL / PEA / VHC / VHRS) doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment

complétée, avant **le lundi 16 novembre 2026 à minuit, – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : M. ROUBLIQUE Yohann – 29 Rue Principale– 62650 MANINGHEM AU MONT**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum pour les trois rallyes confondus.**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : 450€ (compris traceur + challenge commissaire inclus)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement soit 450 €,** ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire pour l'équipage
- Licence du Pilote
- Licence du copilote
- 1ère page de la fiche d'homologation du véhicule.

En cas d'interruption du rallye, les droits d'engagement seront définitivement acquis par l'organisateur dès lors que le départ de la voiture Tricolore a été donné.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par écrit (courrier ou mail : rallyedescoteauxdelaa@gmail.com parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :
Avant le 16 novembre 2026 à minuit : aucune retenue,
Entre le 17 novembre 2026 et le début des vérifications : 225 €,
Au-delà de ce délai, les droits seront conservés dans leur intégrité par l'organisateur.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes 2026.

Les assistances sont autorisées à s'installer le samedi 28 novembre 2026 à partir de 07h00. Il n'y a pas de placement prévu par l'organisation.
La route départementale sera rendue à la circulation à partir du dimanche 29 novembre 2026 à 23h59.

Il ne sera admis **qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent**. **Tout plateau ou autre véhicule** s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.1 Parc d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures et les véhicules d'assistance. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur tous les parcs.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE : L'Organisateur met à la disposition des équipages, des parcs où chaque plateau sera stationné. Le plan sera distribué avec le road-book par un additif de l'Organisateur.

4.9. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre élément de sécurité. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au PODIUM avant les contrôles techniques, **contre une caution (en chèque à l'ordre de : ACPL ou en espèce de 200€).** Le traceur sera installé dans chaque voiture selon les recommandations des commissaires techniques.
Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur. La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'Organisateur et la Ligue.
Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
Ils seront mis en marche dans le parc fermé par le responsable du rallye et ne seront ensuite plus jamais arrêtés, même en cas d'abandon.
En cas d'abandon, le traceur doit être rendu dans les meilleurs délais au P.C. COURSE du rallye (HOTEL DE VILLE – PARVIS DE L'ABBAYE – 62850 LICQUES), ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve (un chargé des relations avec les concurrents ou à un commissaire technique).

Les traceurs seront retirés des voitures avant l'entrée du parc fermé d'arrivée du rallye.

Si le traceur n'est pas rendu comme prévu ci-dessus, le concurrent devra le renvoyer DES LE LUNDI SUIVANT L'EPREUVE en COLISSIMO à l'adresse suivante :

M. Sébastien DUFRENNE, 15 bis Rue Noire 62650 PREURES

Dans le cas où le traceur ne serait pas rentré pour le jeudi suivant le rallye, la caution sera automatiquement mise en banque. Si la restitution intervient après ce délai, la caution sera rendue avec une pénalité de 50 €.

GoTEK 7

ARTICLE 5P.IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera communiquée par un additif du Comité d'Organisation au présent règlement particulier qui sera remis à la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye des Coteaux de l'AA (MODERNE / NATIONAL / PEA / VHC) représente un parcours total de 231,150 kms. Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.
1ère étape : Samedi 28 novembre 2026 et 2ème étape : dimanche 29 novembre 2026.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 76,620 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1	Samedi 28 novembre 2026			
ES 1	Le Poirier - Hôtel Mercure Saint-Omer	10,700 kms	1 fois	10,700 kms
ETAPE 2	Dimanche 29 novembre 2026			
ES 2 et 5	Le Poirier - Hôtel Mercure Saint-Omer	10,700 kms	2 fois	21,400 kms
ES 3 et 6	La Forge – Mon Contrôle Technique	8,820 kms	2 fois	17,640 kms
ES 4 et 7	La Vallée – Ville de Licques	13,440 kms	2 fois	26,880 kms
		TOTAL E.S. du rallye		76,620 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

6.2.1P.

Les reconnaissances auront lieu **(panachage autorisé)** :

Dimanche 22 novembre 2026 de 09h00 à 18h30
Vendredi 27 novembre 2026 de 09h00 à 18h30
Samedi 28 novembre 2026 de 08h00 à 12h30

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de **3.**

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré lors de la prise du roadbook. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autre que ceux homologués routes et sans moyen d'intercommunication. Des autocollants fournis par l'organisation identifiés « RALLYE DES COTEAUX DE L'AA + NUMERO DE COURSE » devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. ORDRES DES DEPARTS

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : **VHC - Moderne - VHRS.**

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs pour les commissaires :

- Commissaire de route : combinaison « orange » ou chasuble
- Chef de poste : chasuble

7.3.5P. Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2e étape, après validation du commissaire technique.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsqu'une épreuve spéciale est interrompue ou stoppée pour quelque motif que ce soit, chaque équipage affecté se verra allouer par le Collège des Commissaires Sportifs **un temps qu'il considère comme étant le plus équitable.** Cependant, aucun équipage responsable ou coresponsable d'un arrêt de course ou d'un blocage de la route, ne peut tirer profit de cette mesure. Le ou les responsable(s) de l'évènement sera(ont) obligatoirement disqualifié(s).

En cas de conditions climatiques neigeuses ou verglacées, le rallye aura bien lieu et les épreuves de vitesse seront également maintenues. Les concurrents doivent adapter leur pneumatique en fonction des conditions météorologique lors du rallye.

7.5.17.P SECURITE DES CONCURRENTS

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent qui abandonne de prévenir le plus rapidement possible le PC COURSE.

ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement au : 03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.

7.5.18.1P. OFFICIELS ET PERSONNELS

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la règlementation FFSA 2026.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 10P.PRIX

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

Prix (€) : les primes seront versées par virement bancaire. Se reporter à la feuille d'engagement afin d'y compléter les informations nécessaires. Aucun chèque ne sera envoyé par courrier postal.
Les prix en espèces ne sont pas cumulables afin de récompenser un maximum d'équipage.

Classement général

1er	2ème	3ème
1 coupe + 430 €	1 coupe + 215 €	1 coupe + 100 €

La remise des trophées et coupes pour le classement général aura lieu sur le car-podium, au fil des arrivées, Place Henri et Christiane Collette – 62850 LICQUES

Chaque équipage figurant sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ se verra récompenser d'un trophée pour le pilote et d'un trophée pour le copilote qui sera remis sur le podium d'arrivée.

Classement par classe	1er	2ème	3ème
+ de 15 partants	430 €	215 €	100 €
De 11 à 15 partants	430 €	215 €	100 €
De 6 à 10 partants	430 €	215 €	100 €
De 4 à 5 partants	200 €	100 €	COUPE
De 1 à 3 partants	100 €		
Classement équipages étrangers	1er	2ème	3ème
Minimum de 5 partants	350 €	250 €	150 €
Classement 1ère féminine Pilote			
Minimum de 3 partants	150 €		
Classement Meilleur jeune Pilote -25 ans			
1er Jeune de moins de 25 ans	200 €		
Classement 100% équipage Auto Club Pays de Lumbres (ACPL)	1er	2ème	3ème
1er équipage classé	215 €	150 €	100 €

Les prix en espèces ne sont pas cumulables afin de récompenser un maximum d'équipage.

La remise des prix numéraire sera évolutive en fonction du nombre de partants :

Si moins de 100 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1ère étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 100 et 135 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1ère étape (du rallye Moderne) : 50% des primes.

Si plus de 136 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1ère étape (du rallye Moderne) : 100% des primes.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts-de-France)
- 2) http://asadudetroit.com (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.ffsa.org (site FFSA)
- 4) www.pksoft.fr (classement et tableau d'affichage numérique)
- 5) www.rallyedescoteauxdelaa.com
- 6) Tableau d'affichage numérique SPORTITY :
-

